



V I L L E D E
G E N È V E

DÉPARTEMENT DES FINANCES,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU LOGEMENT

TAXE PROFESSIONNELLE
COMMUNALE

**PERSONNE MORALE
ANNONCE DE CESSATION D'ACTIVITE
OU DEPART DANS UNE AUTRE COMMUNE / AUTRE
CANTON SUISSE**

A COMPLETER EN MAJUSCULES

N° de contribuable :

Raison sociale :

Unité Enquêtes

☎ 022 418 61 70
taxpro@ville-ge.ch

Date de la cessation totale de l'activité dans le canton de Genève :

Motif(s) de la cessation d'activité :

Adresse avant la cessation d'activité ou le départ dans une autre commune du canton de Genève/
un autre canton suisse :

Adresse après la cessation d'activité ou le départ dans une autre commune du canton de Genève/
un autre canton suisse :

Les locaux commerciaux ont-ils été repris par un tiers ? Le cas échéant, indiquez l'identité du/de
la repreneur/se :

Remarques :

*Les personnes morales encore inscrites au Registre du commerce du canton de Genève restent tenues
de remplir une déclaration de taxe professionnelle communale jusqu'à leur radiation dudit registre.*

Personne de contact :

Téléphone professionnel :

Courriel :

Téléphone portable :

Lieu et date :

Signature autorisée :